

## SOCIÉTÉ

# Le « baluchonnage », un répit inespéré pour les aidants familiaux

L'association lamentinoise d'aide à domicile Les Ailes des Angés a formé sept de ses auxiliaires de vie à ce nouveau dispositif, venu du Québec, qui permet à des proches aidants de se faire remplacer par des professionnels pour des périodes comprises entre deux et six jours. De quoi s'accorder un peu de temps pour souffler.

Jean-Michel Hauteville  
jm.hauteville@gamedias.fr

Prendre quelques jours de vacances tout en étant aidant familial : pour les milliers de Martiniquais qui s'occupent au quotidien d'un proche âgé, malade ou en situation de handicap, ce n'est même pas la peine d'y penser. Mais un nouveau dispositif, prochainement disponible sur notre île, devrait bientôt permettre à ces proches dévoués de réaliser enfin ce souhait. Il s'agit du « baluchonnage », une solution de relayage de longue durée pour les aidants. Né au Québec en 1999, ce dispositif associatif s'étend en France depuis plusieurs années, sous l'égide de l'association Baluchon France, structure créée en 2013 et basée dans l'agglomération rouennaise. « C'est une nouvelle prestation de répit de longue durée et d'accompagnement pour les aidants familiaux », résume Sandrine Constans, présidente et chargée de formation de Baluchon France. « L'idée, c'est que l'aidant puisse s'absenter quelques jours d'affilée de son domicile et que la personne aidée puisse rester dans ses repères et dans ses habitudes de vie », ajoute la responsable associative, qui a passé plus d'une semaine sur notre île durant ce mois de novembre. Objectif : former

des auxiliaires de vie au baluchonnage en Martinique. Concrètement, le salarié baluchonneur est un professionnel qui prend le relais de l'aidant familial pour une durée comprise entre 36 heures au minimum et 144 heures au maximum.

## Expérimentation

Pendant toute la durée de sa mission, le relayeur est présent au domicile de la personne aidée. « Il y a un professionnel unique qui peut intervenir jusqu'à six jours consécutifs grâce à une dérogation au droit du travail, et c'est ça la nouveauté », souligne Mme Constans. Un remplacement de deux à six jours durant lesquels les aidants familiaux pourront souffler, s'occuper d'eux-mêmes, voire prendre de courtes vacances, ou tout simplement lever le pied. Ce dispositif est bien plus avantageux pour les aidants que la solution existante, puisque les professionnels doivent généralement se relayer toutes les six ou douze heures. « Maintenant, l'aidant est en mesure de laisser son proche de façon sereine », se réjouit Mme Constans.

En effet, l'article 53 de la loi du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance (loi ESSOC), permet, à titre expérimental et jusqu'au 31 décembre 2023, aux « salariés volontaires »

de travailler jusqu'à six jours d'affilée dans le cadre d'interventions de relayage à domicile.

Après bientôt trois ans d'expérimentation en France, les chiffres sont encourageants : 19 départements couverts, 16 services adhérents et 307 baluchonnages effectués, entre janvier 2020 et fin septembre 2022. La soixantaine de baluchonneurs formés sur le territoire national ont des profils d'aide à domicile ou d'infirmier, avec en moyenne 19 ans d'expérience dans l'accompagnement à domicile. Dans 82% des cas, la durée des relays est comprise entre trois et six jours, pour une durée moyenne de quatre jours. « C'est une goutte d'eau », reconnaît Sandrine Constans. Mais le chiffre est appelé à évoluer.

## Prise en charge financière

En effet, un Français sur six est considéré comme un aidant au sens large, soit 11 millions de personnes au niveau national qui aident un proche de manière régulière pour les actes de la vie quotidienne. Un chiffre qui recouvre une grande variété de situations. Parmi ceux-là, 25% « n'arrivent pas à se ménager du répit », précise la responsable associative. C'est le cœur de cible de Baluchon France.

Sandrine Constans et Mickaëlle Ovarbury, présidentes des associations Baluchon France et Les Ailes des Angés.  
J.M. Hauteville



Et la Martinique dans tout ceci ? Sur notre île à la population vieillissante, le nombre d'aidants familiaux est en augmentation. « Près de 40% de la population est aidante à divers degrés », estime Mickaëlle Ovarbury, présidente de l'association Les Ailes des Angés. Cette structure lamentinoise, qui emploie 80 auxiliaires de vie accompagnant une centaine de familles, avait été retenue dès 2019 pour mettre en place cette nouvelle prestation. Mais il faudra attendre fin 2022 ou début 2023 pour le déroulement des premiers baluchonnages sur notre île avec les sept professionnels – six femmes et un homme –, salariés des Ailes des Angés et formés par Mme Constans. Ceux-ci sont répartis sur toute la Martinique. « On a déjà obtenu des demandes de baluchonnage », se réjouit Mme Ovarbury.

La prestation est largement financée, avec un maximum de quatre jours pris en charge par les caisses de retraites complémentaires au niveau national. Localement, l'association lamentinoise cherche des financements supplémentaires auprès de l'Agence régionale de santé et la Collectivité territoriale de Martinique ainsi que les mutuelles. Cependant, nuance Mickaëlle Ovarbury, « il y aura toujours un reste à charge pour les familles ».

En trois ans, ces prestations de relayage de longue durée ont déjà fait leurs preuves auprès des personnes accompagnées. « Au niveau des aidants, la pertinence du projet n'est plus à démontrer », affirme Sandrine Constans, qui œuvre afin de parvenir à « la pérennisation et la généralisation du dispositif ».